



## **PREAVIS N°10/2019**

### **Objet : Réfection du chemin de la Lune, aménagement des carrefours du chemin du Sécheron et mise en conformité des conduites EC/EU au carrefour chemin du Sécheron / route de Chigny**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **1. Préambule**

Pour faire suite à l'étude d'urbanisme effectuée en 2018, la Municipalité de la Commune de Lully souhaite profiter des travaux effectués par l'AIEB dans le quartier du Sécheron pour procéder à divers aménagements.

Au centre de ce quartier, le chemin de la Lune est dégradé et doit être entièrement réfectionné.

De même, aux différents carrefours faisant jonction avec le chemin du Sécheron, des réfections et des améliorations de chaussées sont prévues pour modérer le trafic.

Par souci de synergie, quelques travaux de mise en conformité du réseau d'évacuation d'eaux usées et d'eaux claires situés au Sud du quartier seront réalisés dans le cadre de ces réfections. Il est en de même pour le réseau d'eau potable géré par l'AIEB, dont les conduites seront entièrement renouvelées et les extensions nécessaires réalisées dans le cadre de ces travaux.

#### **2. Description du projet de réfection de chaussées**

*Voir plan-projet N° 1617/1*

##### **2.1 Chemin de la Lune**

Le chemin de la Lune a été passablement sollicité suite à diverses fouilles ces dernières années et mérite une réfection du surfacage. Il était opportun d'attendre la fin des travaux de constructions sur les parcelles N°432, 160 et 433 sises à l'extrémité du chemin afin de ne pas risquer de l'endommager juste après sa réfection.



Le projet prévoit donc un dégrappage complet du chemin et la pose d'un enrobé bitumineux de 8 cm. d'épaisseur. En deux endroits, quelques mètres de ligne de pavés seront posés de façon à améliorer la délimitation entre le domaine public et les parcelles privées. En revanche, l'encaissement du chemin étant jugé satisfaisant, il ne sera pas réfectionné.

Juste avant cette réfection, l'AIEB va profiter de réaliser un bouclage, à savoir la pose d'une nouvelle conduite afin d'améliorer la sécurité d'alimentation et la défense incendie.

Notons encore que pour des raisons pratiques évidentes, l'accès des riverains du chemin de la Lune durant les travaux sera difficile, voire impossible par moments. C'est pourquoi le projet prévoit la mise en place d'une vingtaine de places de parc provisoires sur la parcelle N°34, surface qui sera naturellement entièrement remise en état à la fin des travaux.

## **2.2 Carrefour Chemin du Sécheron-Chemin de Chigny**

Ce carrefour est déjà actuellement équipé d'un élément de modération de trafic, à savoir un décrochement vertical (carrefour surélevé). La mise en forme de ce carrefour est satisfaisante. Toutefois, la Municipalité souhaite réfectionner le surfacage et supprimer les marquages actuels au centre des carrefours.

Pour ce carrefour, il est donc prévu un rabotage de l'enrobé existant et la pose d'un nouveau tapis (couche d'usure) d'épaisseur 4 cm.

Juste avant cette réfection, l'AIEB va profiter de remplacer la conduite d'eau existante longeant le chemin du Sécheron. La conduite actuelle franchit notamment le carrefour en question, dès lors les conduites sous ce dernier seront entièrement remises à neuf avec un nouveau vannage.

En ce qui concerne l'évacuation des eaux, l'opportunité de ces travaux routiers sera saisie pour mettre en conformité une chambre de visite communale située au Nord du carrefour. Cette chambre de visite est mixte (eaux usées et eaux claires transitant dans la même chambre) ce qui est interdit, conformément à l'art. 26 du Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux. Les travaux prévoient donc la suppression de la chambre existante et la création de 2 nouvelles chambres, respectivement d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC). Pour réaliser cette opération, quelques mètres de collecteurs EU/EC doivent être reconstruits en amont et en aval de ces futurs ouvrages.

## **2.3 Carrefour Chemin du Sécheron-Chemin de la Lune**

Le chemin de la Lune débouche sur celui du Sécheron dans un secteur rectiligne où les vitesses des véhicules sont parfois élevées. C'est pourquoi la Municipalité a souhaité aménager le carrefour de façon à en augmenter la sécurité. Le projet prévoit donc une modération de trafic de type décrochement vertical (carrefour rehaussé). Les caractéristiques géométriques de cet aménagement seront conformes aux normes de la VSS (Association suisse des professionnels de la route et des transports) en la matière.



Ce rehaussement nécessitera la récolte des eaux de ruissellement des chemins en amont de l'aménagement, soit côté Nord du ch. du Sécheron et côté ch. de la Lune. De nouvelles grilles seront installées et raccordées dans le collecteur EC existant en bordure du chemin du Sécheron.

Au niveau de l'eau potable, c'est dans ce carrefour que le bouclage projeté par l'AIEB et mentionné au chapitre 2.1. se raccordera sur la conduite remplacée au ch. du Sécheron. Là encore, ces travaux sur le réseau d'eau potable seront planifiés juste avant les aménagements routiers.

## 2.4 Carrefour Chemin du Sécheron-Chemin de la Motte

Pour ce carrefour, la Municipalité ne souhaite pas d'aménagement particulier. Toutefois, le surfacage sera réfectionné de façon à donner un aspect visuel différencié par rapport aux chemins qui y débouchent. Ainsi, les dalles en béton dans le carrefour seront évacuées et remplacées par un revêtement bitumineux composé d'une couche de 8 cm. d'enrobé, et d'une couche de finition de 4 cm., identique à celle du carrefour Sécheron-Chigny.

A l'instar du carrefour Sécheron-Chigny, les conduites d'eau potable de l'AIEB seront préalablement remplacées, y compris les vannages anciens.

## 3. Coûts et financement

### 3.1 Coûts

<b>A. Chemin de la Lune, travaux de génie civil</b>	
<i>Installation de chantier, signalisation et travaux préliminaires (HT)</i>	CHF 23'800.--
<i>Travaux de dégrappage, évacuation, réfection de l'enrobé, aménagements routiers (HT)</i>	CHF 46'070.--
<i>Travaux en régie (HT)</i>	CHF 4'790.--
<b>TOTAL Chemin de la Lune TTC</b>	<b>CHF 78'012.60</b>
<b>B. Chemin du Sécheron, travaux de génie civil</b>	
<i>Installation de chantier, signalisation et travaux préliminaires (HT)</i>	CHF 5'800.--
<i>Travaux de terrassement, évacuation et remblayage (HT)</i>	CHF 23'744.--
<i>Travaux de dégrappage, évacuation, réfection de l'enrobé, aménagements routiers (HT)</i>	CHF 67'968.--
<i>Fourniture et pose des canalisations, travaux de bétonnage et de maçonnerie, fournitures et matériaux (HT)</i>	CHF 20'303.--
<i>Travaux en régie (HT)</i>	CHF 5'658.--
<b>TOTAL Chemin du Sécheron TTC</b>	<b>CHF 126'411.15</b>
<b>C. Signalisation et marquage TTC</b>	<b>CHF 3'000.--</b>
<b>D. Imprévus (env. 10% chapitres A à C) TTC</b>	<b>CHF 20'576.25</b>
<b>E. Passage caméra avant et après les travaux TTC</b>	<b>CHF 1'500.--</b>
<b>F. Etudes TTC</b>	<b>CHF 32'400.--</b>
<b>Total des coûts TTC</b>	<b>CHF 261'900.--</b>



### **3.2 Financement**

Le financement du présent préavis est assuré par un emprunt bancaire.

Pendant la durée des travaux, la Municipalité propose d'utiliser le compte courant de la Commune auprès de la Banque Cantonale Vaudoise qui dispose d'une limite de crédit CHF 500'000.-. Au terme des travaux, sous réserve des disponibilités du moment, le financement sera assuré par un emprunt ferme.

### **3.3 Aspect comptable**

Sur le plan comptable, cet investissement sera amorti sur une durée de 30 ans au maximum dès 2021, sous réserve d'amortissement extraordinaire au bouclage des comptes annuels.

### **3.4 Incidence sur le compte de fonctionnement**

Emprunt sur une durée de 30 ans :

Intérêts et amortissement CHF 261'900.00 x 3.87 %  
(Système annuité fixe, taux d'intérêts 1%) CHF 10'200.00

## **4 Conclusions**

Le présent projet permet de procéder à la réfection du chemin de la Lune, à la réfection du surfacage de 2 carrefours existants et à l'aménagement d'un carrefour afin d'en modérer le trafic, ceci en une seule et même étape.

L'opportunité est saisie pour mettre en conformité les infrastructures dans ce même secteur, en particulier les conduites d'eau potable sous la direction de l'AIEB. Ces synergies permettent la mise en place d'un seul chantier pour l'ensemble des travaux.

C'est pourquoi ce projet constitue une amélioration significative de l'état d'équipement routier et des infrastructures communales et intercommunales dans ce quartier, ainsi qu'une première étape dans les aménagements proposés dans le cadre de l'étude d'urbanisme.



Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- Dans sa séance du 2 décembre 2019
- Vu le préavis n°10/2019 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission ad-hoc
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### DECIDE :

- 1) D'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de réfection du chemin de la Lune, à l'aménagement des carrefours du chemin du Sécheron et à la mise en conformité des conduites EC/EU au carrefour chemin du Sécheron / route de Chigny ;
- 2) De lui allouer à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 261'900.00TTC au maximum ;
- 3) De financer cette dépense par un emprunt bancaire de CHF 261'900.00 ;
- 4) D'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit de CHF 261'900.00 sur une durée de 30 ans au maximum, à raison de CHF 8'800.00 par année, la première fois au budget 2021.

**Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 novembre 2019**

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  La Secrétaire   
Mark Winges  Cindy Hofmann

Annexe : plan